

**Journal de la municipalité de Saint-Didace**  
**« LA VOIX DE ST-DIDACE »**

**POLITIQUE DU JOURNAL**

**BUTS**

- Remplir les fonctions d'un bulletin municipal.
- Informer la population de Saint-Didace des principaux événements, sujets et activités d'intérêt public concernant la vie communautaire dans la municipalité.

**OBJECTIFS**

- Informer la population des avis publics, des décisions du conseil municipal, des services offerts et des projets en voie de réalisation.
- Véhiculer l'ensemble des renseignements qui concernent la vie communautaire. Il ne doit pas être un outil de débat ou d'expression d'opinions partisans.
- Permettre aux divers organismes (municipaux, régionaux et autres) de communiquer avec la population de Saint-Didace.
- Permettre aux commerçants et services de Saint-Didace de faire connaître leurs produits afin de favoriser en premier lieu l'achat local.

**MOYENS**

- Former un comité journal composé, d'un représentant du Conseil municipal et de membres issus de la communauté. L'administration du budget sera assumée par le Directeur général de la municipalité.
- S'associer à quelques journalistes à la pige à l'occasion d'événements à couvrir.
- Permettre prioritairement l'annonce de commanditaires locaux puis d'annonceurs de l'extérieur afin d'atteindre le financement d'au moins 50 % du journal.
- S'assurer que les commanditaires de l'extérieur ne viennent pas en concurrence directe avec l'un ou l'autre des annonceurs locaux.
- Distribuer le journal par la poste sur tout le territoire de la municipalité.

Lors de la mise en page, compte tenu de l'espace disponible, nous nous réservons le droit d'abrégé ou de corriger un texte ou de ne pas le publier. Il en est de même pour les photos reçues. Les propos tenus dans les textes du journal n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas, le journal ou les membres de son comité ne pourront être tenus responsables de leur incidence. S'il y a des erreurs factuelles lors de la parution, nous nous en excusons.

Les chroniques, les photos ou autres informations à faire paraître dans **LA VOIX DE ST-DIDACE** doivent être adressées avant le 15 de chaque mois par courriel à [journal@saint-didace.com](mailto:journal@saint-didace.com) ou être déposées au secrétariat de la municipalité.

Merci de nous faire confiance.

Les membres du comité du journal